

Le Gallichan

Janvier 2014

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

207, chemin de la Rivière Ouest, C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tel. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787 6015

Courriel : gallichan.mrcao.qc.ca Site Internet : www.gallichan.qc.ca

Le Conseil et l' élu municipal

Les élus réunis en Conseil représentent la population. Ils administrent les affaires de la municipalité et décident des orientations et des priorités d'action. Ils ne peuvent prendre de décisions que sous forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue dans les règles. Ainsi, l'assemblée du conseil est le principal lieu d'exercice de la démocratie municipale. Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité, ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seuls la mairesse ou le maire disposent de ce pouvoir.

Vous songez à présenter votre candidature?

Quelles sont les règles à suivre pour soumettre sa candidature

La première étape de votre démarche est de remplir une déclaration de candidature que vous pouvez vous procurer auprès de Johanne Shink, présidente d'élection de votre municipalité.

Votre déclaration de candidature doit être accompagnée de cinq (5) signatures d'appui, provenant des électeurs de la municipalité.

Les conseillères ou conseillers ont non seulement pour rôle d'administrer la municipalité afin que l'offre de services réponde aux besoins de la population, mais également de représenter cette dernière et défendre ses intérêts. Les élus municipaux sont des acteurs essentiels au développement d'une vision d'avenir en matière de développement économique, d'environnement, de culture ou d'aménagement du territoire. En somme, les élus municipaux constituent un maillon essentiel de notre démocratie.

Cette démocratie repose sur un ensemble de valeurs, dont le pluralisme qui vise à favoriser l'expression de la diversité des idées et des points de vue. Votre participation à une campagne électorale est en soi un exercice fondamental pour encourager cette diversité. Et si vous êtes élu, vous pourrez agir directement sur la destinée de votre communauté.

Être conseillère ou conseiller, vous permet d'étendre votre action à l'échelle de votre communauté et d'agir directement sur sa destinée. Toutefois, avant de vous lancer en politique municipale, vous devez évaluer votre profil et connaître les exigences du rôle de l'élu.

Si vous êtes une personne active dans votre communauté ou si des enjeux collectifs vous tiennent à cœur, vous possédez déjà une qualité essentielle. De plus, le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont aussi des qualités essentielles au rôle d'élu.

Par ailleurs, occuper un poste au Conseil municipal nécessite du dévouement et du temps. En plus de la campagne électorale, de la présence requise aux assemblées et de la participation aux rencontres avec la population, il faut prévoir du temps pour l'étude des dossiers, la lecture de rapports, la préparation de réunions, etc. Ces considérations doivent être évaluées afin que votre expérience puisse être profitable autant pour vous que pour les personnes que vous pourriez représenter au Conseil municipal.

Compétences municipales

Les municipalités peuvent intervenir dans tous ces domaines :

- ⇒ Aménagement et urbanisme
- ⇒ Développement économique local
- ⇒ Axes routiers municipaux
- ⇒ Approvisionnement en eau potable
- ⇒ Assainissement des eaux usées
- ⇒ Développement communautaire, loisirs et culture
- ⇒ Pouvoir de taxation et évaluation foncière
- ⇒ Récupération des matières résiduelles
- ⇒ Logement social
- ⇒ Services de police et de pompiers
- ⇒ Promotion et accueil touristiques
- ⇒ Tenue d'élections et de référendums

Certains de ces pouvoirs sont facultatifs, d'autres sont obligatoires. Parmi ceux-ci, il y a l'obligation pour une municipalité de préparer et d'adopter un budget et de s'assurer que son territoire est assujéti à des règlements d'urbanisme et desservi par un corps de police. Par ailleurs, lorsque la municipalité décide d'exercer un pouvoir et de donner un service à ses citoyens, elle devient responsable du préjudice qu'elle cause si cette fonction est mal assumée.

***Ma municipalité !
J'en suis fier et je m'implique...***

Avis public d'élection

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

Scrutin du

2014 02 23
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

Municipalité

par JOHANNE SHINK, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : SIÈGE #4 ET SIÈGE #5

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2014 01 10 au 2014 01 24
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>mardi</u>	HEURES :	De : <u>13 h 15</u> à : <u>16 h</u>	De : _____ à : _____
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>16 h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h 15</u> à : <u>16 h</u>
	_____		De : _____ à : _____	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi 2014 01 24 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2014 02 23 **de 10 h à 20 h**
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2014 02 16 **de 12 h à 20 h**
année mois jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : MONIQUE COULOMBE

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : _____

Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint
Adresse : _____

Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à _____, le 2014 01 09
Municipalité année mois jour

Johanne Shink
Président d'élection

SM-1 (09-06) 
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 99

LA MUNICIPALITÉ

Maire

Henri Bourque

Conseillers

Responsabilités

Siège #1 : Serge Marquis;

Lots-intra-municipaux

Siège #2 : Claude Bourque;

Comité d'urbanisme, Hygiène du milieu,
Gestion des déchets, Aqueduc

Siège #3 : Jean-François Perron ;

Commission des loisirs

Siège #4 : Poste à combler ;

Bibliothèque, CACI, Maison des jeunes
Comité d'embellissement

Siège #5 : Poste à combler ;

Voirie municipale

Siège #6 : Éric Fournier;

Corporation de développement
Club nautique

Directrice générale et secrétaire

Johanne Shink

Inspecteur municipal

Kaven Labbé

Site Internet: www.gallichan.ao.ca

Courriels: gallichan@mrcao.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi 13h15 à 16h00

Mercredi 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

Jeudi 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

Vendredi 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

CHUTE À COURRIER



Nous invitons les citoyens qui désirent déposer le courrier destiné à la municipalité, à utiliser la boîte aux lettres prévue à cette fin, placée à gauche de la porte arrière du Bureau municipal.

Le Conseil en bref ...

Lors de la séance du 17 décembre 2013, celui-ci a...

- ⇒ accepté la proposition de M. Jean Guy Roy de limiter le contrat de déneigement à l'année 2013 - 2014
- ⇒ accepté l'entente de service de la ville de La Sarre pour l'utilisation des pinces de désincarcération et a désigné le maire comme signataire

Lors de la séance du 7 janvier 2014, celui-ci a...

- ⇒ accepté la demande de partenariat de «Place aux jeunes Abitibi-Ouest»
- ⇒ autorisé la vente d'un terrain à M. Jérôme Lefebvre et fixé les conditions liées à la vente
- ⇒ autorisé la vente du terrain situé au 849, chemin Lirette
- ⇒ autorisé les démarches auprès de la Commission de toponymie pour désigner le chemin de la « Pointe à Bureau» et la rue «Leroux»
- ⇒ autorisé la signature de l'entente de gestion de la mutuelle FMQ-Prévention avec la firme MÉDIAL Conseil Santé Sécurité
- ⇒ nommé M. Éric Fournier à titre de représentant de la municipalité sur le Comité du Bassin Versant du lac Abitibi
- ⇒ approuvé la demande de la firme CIMA (servitude de service pour Hydro-Québec) pour desservir le développement de villégiature de M. Raymond Gingras
- ⇒ désigné 2 candidats pour siéger à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- ⇒ accepté la soumission de Sel Warwick pour l'achat de calcium (abat poussière) pour 2014
- ⇒ autorisé le maire à initier des négociations avec la Fabrique de St-Laurent de Gallichan pour explorer la possibilité que la municipalité se porte acquéreur de l'immeuble et du terrain de la Fabrique

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

4 février à 19h30

Prière de bénédiction

(Air : Une boîte à chansons)

Bénissez-nous Seigneur
Bénissez cette table
Et donnez-nous le pain
Pour combler notre faim
Pensons aux misérables

—————
Et d'un seul cœur
Nous te disons : Merci Seigneur !
Pour tous ces biens,
Merci sans fin.
Merci Seigneur !

Lors de leur souper partagé du jeudi, 19 décembre 2013, les membres du club « **Les Retraités de l'Île de Gallichan** » ont une fois de plus réunis leurs membres autour d'une table bien garnie de victuailles délicieuses, agrémentée de conversations passionnées. Ce repas traditionnel était l'occasion d'échanger des vœux pour une période de réjouissances à savourer chaque jour de l'année.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte le mercredi soir de 19h00 à 20h00.

Les frais d'adhésion sont de :

- 2.00 \$ pour les enfants de 12 ans et moins
- 5.00 \$ pour les adultes

Hommage à M. Jocelyn Carrier

Amos, le 3 janvier 2014

À la suite du décès de Jocelyn Carrier, le caucus des députés de l'Abitibi-Témiscamingue exprime ses condoléances devant le départ d'un homme dont la contribution au développement de la région est inestimable.

« Il s'agit d'un homme pour qui j'ai toujours eu un profond respect, avec qui j'ai apprécié collaborer au fil des années. Nous sommes issus du même secteur, soit du syndicalisme dans le milieu scolaire, et nous partageons un amour indéfectible envers notre région. L'Abitibi-Témiscamingue vient de perdre un de ses plus fiers défenseurs à l'échelle nationale, fierté qu'il aura communiquée et cultivée durant toutes ses années d'engagement envers notre région », a déclaré le ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue, François Gendron, au nom du caucus des députés de la région.

Le caucus des députés de l'Abitibi-Témiscamingue offre ses plus sincères sympathies à l'épouse de M. Carrier, à ses trois enfants ainsi qu'aux parents et nombreux amis.

Source :

Olivier Duchesne
Attaché politique
Cabinet du vice-premier ministre
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue
Député d'Abitibi-Ouest
olivier.duchesne@mapaq.gouv.qc.ca
819 444-5007
www.francoisgendron.qc.ca

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE

Beau manteau long d'hiver pour femme;
couleur bourgogne avec fourrure autour
du capuchon; grandeur 13 - 14
Prix 125,00 \$

Bottes de cuir noir pour femme; grandeur
7½ de marque Boulet
Prix 140,00 \$

Bottes neuves d'hiver genre mocassin,
couleur; noir
Prix 20,00 \$

Bottes de cuir brun pour homme;
grandeur 8
Prix 20,00\$

819 787-6688, demandez Marjo

Message du Comité du Journal



Une copie PDF du journal

« **LE GALLICHAN** »

est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse:

www.gallichan.ao.ca

sous l'onglet « *Journal* ».

À tous ceux qui le désirent, nous pourrions aussi transmettre une copie couleur en format PDF, si vous nous communiquez votre adresse courriel à l'adresse suivante:

legallichan@gmail.com

Merci de nous faire parvenir vos textes avant;

le jeudi, 6 février 2014

Stock à écouler provenant du Grimoire du sieur d'Hyberville

405 avenue Royer, Gallichan

819-787-2723

30 % d'escompte sans taxes sur ce qui reste en stock sauf

pour la nourriture, l'escompte est de 15 %. (café, chocolat, tisanes etc)

N'importe quel jour de la semaine en P.M. de 13 heures jusqu' à 16 heures,

à moins qu'un écriteau n'indique que c'est fermé. Pas d'écriteau, alors c'est ouvert.



Le concours "**Fort en famille**" revient pour une deuxième année

LA SARRE, LE 20 décembre 2013 - Après avoir fait construire des forts à plus de 270 familles l'an passé, le Regroupement local de partenaires d'Action santé Abitibi-Ouest, le CLD d'Abitibi-Ouest (CLDAO) et Kino Québec, supporté par Québec en Forme, récidivent cette année en lançant la deuxième édition du concours "Fort en famille" et ce, partout en Abitibi-Témiscamingue!

Encore cette année, les familles et les enfants sont invités à sortir dehors pour construire la plus belle forteresse en neige et courir la chance de remporter de nombreux prix de participation tels qu'un certificat cadeau de 500 \$ au parc d'Aiguebelle, des bons d'achats d'équipements de sport ainsi qu'une chance de participer au volet Abitibi-Témiscamingue (régional).

Pour y participer c'est simple! Les familles doivent s'inscrire par le formulaire reçu à l'école. Nous vous invitons fortement à nous partager une photo de votre fort par la poste (80,12^e Avenue Est, La Sarre) ou par courriel à activite.asao@gmail.com et **surtout à respecter les consignes de sécurité qui interdisent toit, portes, tunnel pouvant causer des blessures.**

Kino Québec, Action santé Abitibi-Ouest et le CLDAO souhaitent voir apparaître au cours des prochaines semaines dans les rues, les rangs, les villes et les villages de l'Abitibi-Ouest de belles forteresses en neige. On invite donc les jeunes et leur famille à sortir leur pelle et à aller jouer dehors. Vous pouvez également visiter notre page Facebook pour voir ce qui a été fait l'an dernier et pour découvrir les réalisations de l'édition 2014.

Québec en Forme accompagne et soutient, partout au Québec, des communautés mobilisées et des organismes promoteurs de projets qui mettent en place toutes les conditions nécessaires afin qu'il soit agréable et facile pour les jeunes, particulièrement ceux issus de milieux défavorisés, de bouger plus et de manger mieux au quotidien.

Renseignements:

Christian Milot
Coordonnateur d'Action santé Abitibi-Ouest
Téléphone : (819) 333-3113

Courriel: coordo.asao@gmail.com

Cercle de Fermières de Gallichan

Date de la prochaine réunion :

mardi, le 10 février à 19h30,
au local du club Les Retraités de l'Île de Gallichan,
au 207, chemin de la Rivière Ouest à Gallichan.

Programme de février:

Démonstration du mois : fantaisie inter-cercle : garniture amovible, dentelle roumaine

Démonstration surprise par Solange Gingras

Recette par Lise Perron

Concours du mois : tasse décorée pour la St-Valentin, dessert au chocolat



Les dames non-fermières intéressées à venir assister à l'une de nos réunions, sont toujours les bienvenues.

Petit truc : la mouture de café humide éloigne les chats du jardin.

Référence : TRUCS ET ASTUCES EXPRESS.

Ce livre est disponible auprès des personnes suivantes :

Lise Larouche: # 819-787-6173

Françoise Gingras: # 819-787-6001

Pensée du mois :

***La vie c'est comme une bicyclette;
il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre !***



Lauraine Fluet

Comité communication



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-LAURENT DE GALLICHAN

➤ **Horaire des offices:**

- Messe Samedi 18 janv. 2014 à 19h00
 - 1- Pour le repos de l'âme de M. Marcel Côté*
 2. Pour le repos de l'âme de M. Gérard Dion*
- Messe Samedi 22 janv. 2014 à 11h00
 1. Pour le repos de l'âme de M. Jean-Paul Denis par Mme Céline Denis et ses enfants
- Célébration - Samedi 25 janv. 2014 à 19h00
- Messe – Samedi 01 févr. 2014 à 19h00
 - 1- Pour le repos de l'âme de Mme Yvonne Jacques et M. Albert Bélanger par Lucille et Liliane Bélanger.
 - 2- Pour le repos de l'âme de M. Eugène Bélanger par Lucille et Liliane Bélanger.
- Messe – Mercredi 05 février 2014
 - 1- Pour le repos de l'âme de Mme Andréa Thibeault, M. Ernest Royer et les parents défunts.
- Messe – Samedi 8 févr. 2014 à 19h00
 - 1- Pour le repos de l'âme de M. Yvon Gingras par ses petits enfants.
 - 2- Pour le repos de l'âme de M. René Lirette par la famille Alphonse Daigle.

* **Collecte lors des funérailles**

➤ **Capitation(Dîme) Rappel important**

La capitation est-elle encore et toujours un devoir de paroissien? Lors de la visite paroissiale du curé, jusque vers les années 80, les familles se faisaient un honneur de payer leur dîme. De nos jours, on oublie et pourtant, ce dû est déductibles d'impôts comme don de charité.

Ce rappel est pour vous faire penser d'offrir votre participation financière. La Fabrique compte sur nous tous.

Merci d'avance!

Envoyez vos dons à :

Fabrique de St-Laurent de Gallichan

188, Chemin Gallichan, Gallichan J0Z 2B0



➤ **Certificats (baptême, mariage décès, etc.):**

Veillez communiquer avec Alexandra Chabot (787-6836) ou Gertrude Côté (787-6265), Coût: 15\$

➤ **Préparation au baptême**

Les parents qui attendent un enfant peuvent communiquer avec Madeleine Chénard (787-6117) qui leur indiquera la marche à suivre.

➤ **Décès**

Lors d'un décès, pour vous aider à préparer la rencontre avec le célébrant vous devez communiquer avec :

Madeleine Chénard (787-6117)

➤ **BINGO DINDE**

Voici le résultat du **Bingo dinde** du 15 décembre dernier, 1784,21 \$

➤ **Gagnants du tirage :**

- Manon Shink : 50.00
- Jean-Noël Rivard : 75.00
- Alexandra Chabot : 125.00

➤ **Prix de présences :**

- **Banc** donné par M. Fernand Mongrain gagné par **Johanne Shink**
- **Centre de table de Noël** donné par Mme Carmelle Rivard gagné par **Mme Yvette Boissonneault**
- **Biscuits** donné par Mme Carole Rivard gagné par **Mme Nancy Shink**



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-LAURENT DE GALLICHAN

⇒ **BINGO DINDE (suite)**

Commanditaires

Municipalité de Gallichan, Ferme Norrep Inc., Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc., Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, Club Les Retraités de l'Île de Gallichan, Cercle de Fermières de Gallichan, Les Maisons Nordiques et la Famille Émilien Larochelle

LA FABRIQUE DE GALLICHAN
188, Chemin Gallichan
Gallichan (Québec) J0Z 2B0

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames les paroissiennes, Messieurs les paroissiens de Gallichan,

Veillez prendre avis qu'une assemblée des paroissiens de la paroisse de Gallichan aura lieu Samedi, le 25 janvier 2014 après la messe de 19h00 à l'église de Gallichan pour les sujets suivants :

Élection des marguilliers

Les postes en élections sont : - Mme Carolle Rivard, non-rééligible;
- Mme Lucie Verret, non-rééligible;

Vente de l'église

Gallichan, le 9 janvier 2014

Johanne Shink
Sec.-trés.



Chronique

PRÉVENTION INCENDIE

MRC d'Abitibi-Ouest (Janvier 2014)

Des sorties de secours bien déneigées!

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. L'évacuation sera rapide et efficace si elle a été préparée. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation. Par la force des choses, nous déneigeons l'entrée principale de notre domicile, mais quant est-il des issues secondaires (balcon, terrasse, fenêtres, etc.)?

Pour faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie, voici quelques conseils de sécurité.

SAUVONS-NOUS!

- Déneigez toutes vos sorties de secours (ex. : portes, fenêtres, balcon, etc.) après chaque chute de neige. Nous ne savons jamais quand nous en aurons besoin!
- Assurez-vous que ces sorties de secours sont non seulement déneigées mais aussi dégelées. Une fenêtre ou une porte coincée par la glace peut vous empêcher de sortir!
- Prévoyez au moins deux (2) sorties de secours pour chaque pièce au cas où le feu ou la fumée ne rende l'une d'elles inaccessible;
- Pour les bâtiments en hauteur, un balcon bien déneigé et dégelé vous permettra de vous y réfugier en cas d'incendie en attendant les secours!
- Prévoyez un point de rassemblement à l'extérieur. Ce point de rassemblement doit notamment être facilement accessible en hiver, assez éloigné de votre domicile et visible des pompiers dès leur arrivée;
- Les sorties de secours doivent être déneigées jusqu'au point de rassemblement ou jusqu'à un endroit découvert, non exposé au feu provenant du bâtiment;
- Même si elle est déneigée, une sortie de secours encombrée ne pourra pas vous servir en cas d'incendie;
- Assurez-vous que les sorties de secours ainsi que les parcours d'évacuation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont dégagés en tout temps d'objets encombrants (ex : pelles, souffleuse, meubles, jouets, boîtes, sacs, etc.).

SAVIEZ-VOUS QUE :

Vous pourriez avoir moins de 3 minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile lors d'un incendie. Imaginez les précieuses secondes que vous perdrez si la sortie que vous devez utiliser lors d'un incendie est enneigée!

AVEZ-VOUS PENSÉ À ...

- Installer, si ce n'est pas déjà fait, des avertisseurs de fumée dans votre domicile. Vérifiez régulièrement leur bon fonctionnement. S'ils sont défectueux ou qu'ils ont été installés il y a plus de 10 ans, remplacez-les;
- Préparer un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie;
- Ne pas obstruer/enneiger les bornes-fontaines lorsque vous déneigez vos entrées de cours. Les bornes-fontaines doivent demeurer accessibles en tout temps au Service des incendies;
- Informer votre municipalité si la borne-fontaine située près de votre résidence n'est pas déneigée.

Bon hiver!

SOURCE :

* Ministère de la Sécurité publique, site Internet section *Sécurité incendie*

Cette chronique est également disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest (mrc.ao.ca) sous l'onglet « Accueil », section *Sécurité incendie*.

LES ANNIVERSAIRES

Janvier :

fleur du mois ; œillet
pierre du mois; grenat

Laurent Gosselin: le 18

Roger Godin : le 18

Laurent Gingras : le 28

Février :

fleur du mois ; violette
pierre du mois; améthyste

Mario Dion : le 8

Clémence Châteauvert : le 9

Émilien Laroche : le 10

Kim Bourque : le 13

Club «Les Chevaliers D'Yberville de Gallichan»

Le Club reprend ses activités pour la saison.

Horaire: vendredi de 13h00 à 24h00

samedi de 13h00 à 22h00

dimanche de 13h00 à 20h00



***Repas chauds le dimanche soir préparés par des bénévoles
Servis à 17h30***

Le 18 janvier 2014 : Soirée pop-corn et « peanuts » avec disco

Le 9 février 2014 : Assemblée régulière à 19h00

Le 15 février 2014 : Tournoi de fléchettes de la St-Valentin à 13h00

Toute la population est invitée à participer à nos activités.

Les cartes de membres pour la saison sont disponibles auprès des administrateurs et/ou en vous présentant au Club.

Si vous avez le goût de faire du bénévolat, on vous acceptera avec plaisir

Pour information: Annie Lavoie: 819-787-2324

Yvette Boissonneault: 819-787-6737

Gertrude Coté: 819-787-6265

L'équipe d'animation du CLD d'Abitibi-Ouest débarque chez-vous!

Pour entamer 2014 du bon pied et en apprendre davantage sur les services et les avantages de communiquer avec une agente de développement rural du CLD, des membres de l'équipe se déplaceront dans les milieux afin de discuter avec vous. Membres du conseil municipal, représentants du Comité des loisirs, du Cercle de Fermières, du Club de l'âge d'Or, de la Corporation de développement ou de tout autre organisme actif sur votre territoire (association chasse & pêche, Maison des jeunes, Comité-Famille, Fabrique, etc.) nous vous attendons en grand nombre! Nous vous présenterons toute l'aide et le soutien que nous pouvons vous offrir, nous répondrons à vos questions et surtout, nous tenterons de soulever les améliorations que nous pourrions apporter à nos services, par vos suggestions et commentaires, afin de mieux répondre à vos besoins et d'être plus efficaces.

Voici l'horaire des rencontres qui se dérouleront sur le territoire:

Mercredi, le 29 janvier 2014 - 19 h (à Taschereau, à la Salle municipale 52, rue Morin)

Secteur Est : Authier, Authier-Nord, Languedoc, Macamic, Poularies et Taschereau

Mercredi, le 26 février 2014 - 19 h (à Dupuy, lieu à déterminer)

Secteur Nord: Dupuy, La Reine, Normétal, St-Lambert

Mercredi, le 26 mars 2014 - 19 h (à Gallichan, lieu à déterminer)

Secteur Sud: Duparquet, Gallichan, Palmarolle, Rapide-Danseur, Roquemaure, Ste-Germaine-Boulé

Mercredi, le 9 avril 2014 - 19 h (à La Sarre, à la salle du Conseil de ville 6, 4e Avenue Est)

Secteur Centre - Chazel, Clermont, Clerval, La Sarre, Ste-Hélène de Mancebourg, Val St-Gilles

Veillez prendre note que si vous ne pouvez vous présenter à la rencontre de votre secteur, vous êtes invités à vous joindre à une autre rencontre, à la date qui vous conviendra le mieux.

Confirmation de présence auprès d'une agente de développement local: (819)333-2114

Au plaisir de vous rencontrer!

L'équipe d'animation du milieu du CLD d'Abitibi-Ouest



Invitation

Recyclo-Nord en collaboration avec le
Comité du bassin versant du lac Abitibi
vous invite à venir entendre la Conférence sur
les produit d'entretien ménager et leurs impacts
sur notre environnement.

Conférence sur les produits d'entretien ménager



Conférencière : Mme Jacinthe Châteauvert

Date : le 6 février 2014

Endroit : Café ELkoza

90, 1ère rue Est, Macamic

Heure : 19 heures

Bienvenue à tous!





Chronique mensuelle publiée sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest : mrc.ao.ca

Volume 5, numéro 1
Janvier 2014

Centre de
valorisation des
matières résiduelles
(CVMR)
et écocentre

15, boulevard
Industriel, La Sarre
(819) 333-2807

Heures d'ouverture :
Lundi au samedi
8 h à 16 h



MRC d'Abitibi-Ouest
6, 8^e Avenue Est
La Sarre (Québec)
J9Z 1N6
Tél : (819) 339-5671
Fax : (819) 339-5400
mrcao@mrcao.qc.ca

Un régime pour la nouvelle année !

En ce début d'année, voici venu le temps des résolutions. Pourquoi ne pas adopter celle-ci : « Je mets ma poubelle au régime ! »

Vous avez reçu de beaux cadeaux qui ont maintenant remplacé divers articles que vous possédiez et qui ne vous sont plus utiles, alors n'engraissez pas votre poubelle et pensez au réemploi.

Vous pouvez vous départir d'articles dont vous n'avez plus besoin au profit des membres de votre famille, de vos amis, de vos voisins.

Si vous ne connaissez personne qui aurait besoin de ces articles, sachez que plusieurs organismes les acceptent : ressourcerie, friperie, comptoirs familiaux et autres. Consultez le répertoire des récupérateurs de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il se retrouve aux pages 27 et suivantes de votre *Bottin vert*. Vous serez surpris d'y découvrir la variété des matières acceptées et réemployées via les récupérateurs.

Note : le Bottin vert est aussi disponible en ligne sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest au mrc.ao.ca, sous la rubrique *Matières résiduelles*.

ILS NE VONT PAS DANS LE BAC

Saviez-vous que certains articles ne vont ni dans le bac bleu, ni dans le bac vert, et ce, même s'ils ne fonctionnent plus ? Il y a notamment :

- Les produits électroniques ;
- Les piles non rechargeables et rechargeables ;
- Les lampes au mercure, incluant les fluorescents et fluocompactes ;
- Les huiles, liquides de refroidissement, leurs contenants et filtres ;
- La peinture et leur contenant.

Apportez-les à
l'écocentre !



Bonne année 2014



Des questions ? Écrivez-nous : bottinvert@mrcao.qc.ca